

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

## COMMUNE DE LODÈVE

### DÉCISION

numéro  
MLDC\_220927\_076

portant sur

## AVENANT N°2 AU BAIL PROFESSIONNEL AVEC LA SOCIÉTÉ INTERPROFESSIONNELLE DE SOINS AMBULATOIRES POUR L'USAGE DE LOCAUX À LA MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE

Le Maire de la commune de Lodève,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L.2122-22,

**VU** la délibération n°MLCM\_200710\_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue aux articles du CGCT sus- visés,

**VU** le bail professionnel avec la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA) pour l'usage de locaux à la maison de santé pluriprofessionnelle prenant effet au 1er janvier 2021,

**VU** la décision du Maire n°MLDC\_211207\_132 du 7 décembre 2021, relative à l'avenant n°1 au bail professionnel avec la SISA, conformément à leur demande d'occuper des espaces supplémentaires de la maison de santé pluriprofessionnelle, ayant pris effet le 1er janvier 2022,

**CONSIDÉRANT** la demande de la SISA de ne plus occuper, à compter du 1er septembre 2022, la totalité de la surface mentionnée au bail initial,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de conclure un avenant au bail initial afin de modifier l'identification du bien loué,

### DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : de conclure l'avenant n°2 au bail conclu avec la SISA pour l'occupation des espaces de la maison de santé pluriprofessionnelle afin de retirer de la location, une partie du lot 1 d'une surface de cent cinquante quatre mètres carré et soixante décimètres carré (154,60 m<sup>2</sup>) se situant au Rez-De-Chaussée (RDC), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, à savoir :

- consultation d'une surface de vingt sept mètres carré et quatre vingt dix décimètres carré (27,90 m<sup>2</sup>),
- décontamination d'une surface de sept mètres carré et vingt six décimètres carré (7,26 m<sup>2</sup>),
- stockage d'une surface de sept mètres carré et treize décimètres carré (7,13 m<sup>2</sup>),
- consultation 2 d'une surface de quinze mètres carré et soixante décimètres carré (15,60 m<sup>2</sup>),
- consultation 5 d'une surface de douze mètres carré et soixante huit décimètres carré (12,68 m<sup>2</sup>),
- attente patients d'une surface de dix sept mètres carré et quinze décimètres carré (17,15 m<sup>2</sup>),
- banque d'accueil d'une surface de quinze mètres carré et soixante dix huit décimètres carré (15,78 m<sup>2</sup>),
- consultation 4 d'une surface de vingt sept mètres carré et onze décimètres carré (27,11 m<sup>2</sup>),

- consultation 3 d'une surface de vingt trois mètres carré et quatre vingt dix neuf décimètres carré (23,99 m<sup>2</sup>),

- **ARTICLE 2** : de préciser que le bail initial et l'avenant n°1 restent valides,

- **ARTICLE 3** : de préciser que les droits, obligations et conditions financières de chacune des parties sont définis dans l'avenant n°2 avec la SISA pour l'occupation des espaces de la maison de santé pluriprofessionnelle, annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 4** : de dire que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité,

Fait à Lodève, le vingt sept septembre deux mille vingt-deux,

Le Maire  
Gaëlle LEVEQUE

The image shows a circular official seal of the Municipality of Lodève. The seal features a central emblem with a crown and two lions, surrounded by the text 'MUNICIPALITE DE LODÈVE' and 'LE 10 SEPTEMBRE 1808'. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Gaëlle Leveque'.



## ESPACE DE SANTÉ Avenant n° 2 au bail Professionnel du 1<sup>er</sup> janvier 2021

**LA COMMUNE DE LODEVE**, personne morale de droit public située dans le département de l'Hérault, 7 place de l'Hôtel de Ville, 34700 LODEVE, identifiée au SIREN sous le numéro 213 401 425, représentée par Gaëlle LEVEQUE, Maire de LODEVE,

Ci-après dénommé le Bailleur,

Et

**LA SOCIÉTÉ INTERPROFESSIONNELLE DE SOINS AMBULATOIRES (SISA) MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE (MSP) DU LODEVOIS**, dont le siège social est fixé à LODEVE (34700), 1 bis rue du 4 septembre, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 884 202 102, représentée par Sabrina TREBOSC, gérante,

Ci-après dénommé le Preneur,

En date du 1<sup>er</sup> janvier 2021 le bailleur et le locataire ont signé un bail, ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour un bien en location situé à l'Espace santé, 1 bis rue du 4 septembre, 34700 LODEVE,

En date du 29 novembre 2021 le bailleur et le locataire ont signé un avenant n° 1 au bail ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022 afin de modifier la désignation du bien loué,

Étant donné que la SISA n'occupe plus la totalité de la surface mentionnée au bail initial, la désignation du bien loué doit être modifiée, les parties se sont rapprochées pour convenir ce qui suit.

### ARTICLE 1 \_ IDENTIFICATION ET DÉSIGNATION DU BIEN

- Une partie du lot 1 (154,60 m<sup>2</sup>) se situant au rez-de-chaussée (RDC), se composant des espaces détaillés dans le tableau récapitulatif de surfaces annexé au présent avenant, ne sera plus louée par la SISA à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022. Il est donc nécessaire de modifier le bail initial afin d'y retirer les espaces suivants :

- \* Consultation 1 (27,90 m<sup>2</sup>)
- \* Décontamination (7,26 m<sup>2</sup>)
- \* Stockage (7,13 m<sup>2</sup>)
- \* Consultation 2 (15,60 m<sup>2</sup>)
- \* Consultation 5 (12,68 m<sup>2</sup>)
- \* Attente patients (17,15 m<sup>2</sup>)
- \* Banque d'accueil (15,78 m<sup>2</sup>)
- \* Consultation 4 (27,11 m<sup>2</sup>)
- \* Consultation 3 (23,99 m<sup>2</sup>)

### ARTICLE 2 \_ LOYER

Les parties s'engagent à ne pas contester la recevabilité et la validité ou la force probante du présent avenant.

Les autres articles du bail initial restent inchangés. Le bail initial et l'avenant n° 1 restent valides.

Le présent bail prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Fait le

#### BAILLEUR

**La COMMUNE DE LODEVE**,  
représentée par Gaëlle LEVEQUE,  
Maire de Lodève

#### PRENEUR

**La SISA MSP**,  
représentée par Sabrina TREBOSC  
Gérante